

ENGAGEMENT DU PATIENT AVEC DEVIS

PART PATIENT RESTANT A CHARGE HOSPITALISATION COMPLETE

(PAVILLON MALRAUX)

Tarifs applicables au 06/01/2025

Date :

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse mail : Tel portable :

Adresse postale : CP : Ville :

- Déclare avoir pris connaissance des modalités de prise en charge énoncées dans le livret d'accueil
- Je m'engage à régler directement à l'établissement les frais d'hospitalisation (participation assuré transitoire 24€, ticket modérateur) déduction faite de la participation éventuelle des organismes tiers-payants, les suppléments divers choisis ci-dessous :

◆ : inclus ∅ : indisponible

(1) Cochez la case de votre choix	■	■	■	■	■
Prestations *tarif par jour	Chambre duo (partagée) 0 €	Chambre particulière Solo 186€/jour	Chambre particulière Solo Plus Accompagnant 261 €/jour	Chambre particulière Solo luxe 376€/jour	Chambre particulière Luxe PLUS 496€/jour
Espace individuel	∅	◆	◆	◆	◆
Accueil personnalisé et conciergerie uniquement pour la chambre Luxe Plus	∅	∅	∅	∅	◆
Chambre spacieuse	∅	∅	◆	◆	◆
Télévision (supplément 7€/jour en chambre double)	En supplément	◆	◆	◆	◆
Menu classique	◆	◆	∅	∅	∅
*Menu plaisir Patient (supplément 20 €)	∅	En supplément	En supplément	◆	◆
Machine à café et dosettes	∅	∅	∅	∅	◆
Journaux et revues (sous forme digitale)	∅	∅	∅	◆	◆
Lit accompagnant + petit déjeuner (60 € par nuit) <input type="checkbox"/> Cochez la case si accompagnant	∅	En supplément <input type="checkbox"/>	◆ <input type="checkbox"/>	◆ <input type="checkbox"/>	◆ <input type="checkbox"/>
Repas accompagnant classique (15€) <input type="checkbox"/> Cochez la case si accompagnant	∅	En supplément	◆	◆ <input type="checkbox"/>	◆ <input type="checkbox"/>
Douche individuelle	∅	◆	◆	◆	◆
Boissons illimitées	∅	◆	◆	◆	◆
Kit linge (1G serviette + 1 petite, 1 tapis de bain+mini savon , mini bain douche) 15€)	∅	∅	∅	◆	◆

Votre choix de chambre sera respecté SELON LES DISPONIBILITES DE L'ETABLISSEMENT

Les repas sont servis sous réserve de non contre-indication médicale.

(1) toute journée commencée est due

(2)

POUR TOUS LES PATIENTS : Application de l'article n°174-4 du code de la Sécurité Sociale

Le forfait journalier s'élève à 20 € et La participation assuré s'élève à 24 € par séjour.

INFORMATION : Tous les praticiens sont conventionnés avec la sécurité sociale.

Un certain nombre d'entre eux sont conventionnés avec des honoraires libres (secteur 2 de la convention). Le praticien pourra vous demander des suppléments d'honoraires qui ne seront pas remboursés par votre caisse de Sécurité Sociale.

Ils sont parfois pris en charge par votre organisme complémentaires (assurances ou mutuelles).

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention de diagnostic et/ou de soins.
« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprends notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. La facturation de l'ensemble des prestations complémentaires est établie du 1^{er} jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus ».

DATE :

SIGNATURE PATIENT